



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-027

**Création de la Commission d'appel d'offres et de la Commission
des marchés à procédure adaptée et détermination des conditions de
dépôt des listes pour l'élection des membres"
(Commande publique)**

1.1

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	34
Nombre de pouvoirs	4
Votants	38

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Était excusée

Caroline BRAY

Pouvoirs

Slimane MORDI donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Corinne DUBESSAY donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Caroline VABRE donne procuration à Jean-Michel POISSON, Marie DALENCON donne procuration à Eric DUQUESNOY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

Dans le cadre du renouvellement du Conseil municipal consécutif aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient de créer la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Ville de Dreux présentant un caractère permanent pendant la durée du mandat.

Pour rappel, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), la CAO :

- choisit le titulaire des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique ;
- émet un avis sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % lorsque cet avenant concerne un marché public soumis à la CAO.

Dans un souci de transparence, il est également proposé d'instituer une Commission des marchés à procédure adaptée (COMAPA) dont la composition serait identique à celle de la CAO afin d'émettre un avis sur les marchés soumis à mise en concurrence dont le montant est inférieur aux seuils européens et supérieur à 60 000 €HT ainsi que sur tout projet d'avenant à ces marchés dès lors qu'ils entraînent une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Enfin, et conformément aux dispositions de l'article R.2162-24 du code de la commande publique, les membres élus de la CAO feront partie des jurys amenés à se prononcer dans le cadre des concours organisés par la Ville de Dreux.

Les conditions de fonctionnement de la CAO et de la COMAPA seront définies dans le règlement intérieur.

La Commission d'Appel d'Offres est composée :

- du Président ou de son représentant qui en assure la présidence ;
- de cinq (5) membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- de cinq (5) membres suppléants élus selon les mêmes modalités que les membres titulaires.

Conformément aux articles D. 1411-3 et suivants du CGCT, les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres sont élus au sein de l'assemblée délibérante « au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ».

Par ailleurs, «les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus».

Conformément à l'article D.1411- 5 du CGCT les modalités de dépôt des listes sont fixées par l'assemblée délibérante.

Il est proposé que les listes constituées en vue de procéder à l'élection des membres de la Commission précitée soient déposées dans les conditions suivantes :

- les listes doivent être constituées de conseillers municipaux ;
- elles peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir;
- elles doivent également indiquer précisément les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants et être signées par l'ensemble des candidats qui y figurent ;
- elles doivent être déposées, à l'attention du Maire, au plus tard le mercredi 22 avril 2026 à 17h00 auprès de la direction des assemblées à l'adresse suivante : administrationgenerale@ville-dreux.fr.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Abdel-Kader GUERZA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Décide de créer la Commission d'appel d'Offres et la Commission des Marchés à Procédures Adaptées,
- Valide les modalités de dépôts des listes présentées ci-dessus,
- Fixe au mercredi 22 avril 2026 à 17 heures la date limite pour le dépôt des listes.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance,

Marie-Françoise SCAVENNEC

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le

Et publication sur le site internet de la ville de Dreux, le 17 AVR. 2026



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260416-DEL2026-027-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026